

Bruxelles, le 15 décembre 2017

STAGE DES 4èmes « Les métiers du PATRIMOINE » du 19 au 23 février 2018
4Q

Comme chaque année, l'équipe pédagogique de l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles organise une sortie scolaire d'une semaine pour les classes de quatrième année qualification arts plastiques et transition arts sciences.

Il s'agit d'un stage actif centré sur les métiers de la restauration du patrimoine architectural. Les élèves seront accueillis au Centre des métiers du Patrimoine de l'IPW (Institut du Patrimoine Wallon) sur le site de l'ancienne Abbaye Cistercienne de la « Paix-Dieu » à Amay (Province de Liège).



Les élèves sont pris en charge tous les jours par des professionnels du Patrimoine et seront répartis en 3 ateliers : la taille de pierre, la techniques décoratives à la chaux, la cimenterie-rocaille.



Stage aux métiers de la restauration du Patrimoine Architectural du 19 au 23 février 2018

Votre fils/fille est donc concerné(e) par ce stage, il fait partie de son cursus scolaire à l'Académie.

Son contenu pédagogique cadre parfaitement avec le programme des cours d'histoire de l'art et des cours artistiques. Il s'agit d'une réelle opportunité pédagogique !

Le coût du stage est de 190 Euros par élève tout compris.

Ce prix inclut : le déplacement, la pension complète, le logement en appartement confortable de 2, 4 ou 6 personnes et la prise en charge par des professionnels du secteur et les différentes animations.

- Départ en bus 19/02/2018 à 8H00 devant le 144, Rue du Midi à 1000 Bruxelles
- Retour en bus 23/02/2018 vers 16H30 devant le 144, Rue du Midi à 1000 Bruxelles (Il est à noter que des impératifs tels que des problèmes de circulation peuvent survenir et causer des retards)

Pourriez-vous virer le montant de 190 Euros au plus tard pour le 31 janvier 2018 sur le compte IBAN : ARBA BE 90 0682 2491 4432 (banque Belfius) avec la mention « STAGE PATRIMOINE» ainsi que le nom et la classe de votre enfant.

Une enveloppe fermée avec la somme et la mention correspondante peut également être remise à **Monsieur Poncin** (économe - au secrétariat à l'accueil). L'inscription est ferme et définitive (sauf raisons médicales ou impérieuses).

L'adresse du séjour :
CENTRE DES METIERS DU PATRIMOINE « LA PAIX-DIEU »
Rue Paix-Dieu, 1b à 4540 AMAY
Tél. 085 41 03 50 - Fax 085 41 03 80
<http://www.paixdieu.be>



Pour toute demande d'information à l'Académie : 02 274 05 90



Stage aux métiers de la restauration du Patrimoine Architectural du 19 au 23 février 2018

RECOMMANDATION :

Prévoir vêtements chauds, chaussettes d'hiver et chaussures de marche !

MATERIEL REQUIS :

- La carte d'identité
- Une vignette de mutuelle
- Le journal de classe
- Tablier ou vêtement de travail, chaussures épaisses de travail
- Vêtements chauds pour 5 jours et 4 nuits (pas d'excès !)
- 1 bonne veste chaude et imperméable + bonnet + gants
- **TRES IMPORTANT :** 1 paire de bonnes chaussures de marche (pour l'extérieur) + 1 paire de chaussures légères ou sandales (pour l'intérieur)
- 1 petit sac à dos pour les randonnées
- 1 trousse de toilette, savon, brosse à dent, dentifrice, gel douche, grande serviette éponge,...
- Bloc de papier, de quoi écrire et dessiner, crayons et fusains, instruments de musique,...
- **Bonne humeur et motivation !**

REGLEMENT DU STAGE :

Il est essentiel que chaque élève participe à ce projet mais également qu'il s'y implique ! La réussite de ce stage dépend à 100% de l'ambiance installée par les élèves ! Nous comptons sur votre bonne humeur et votre motivation !

Il est important de bien écouter et suivre les consignes des animateurs du centre et de vos professeurs, nous manipulons des outils et des matériaux ! Des gestes ou des comportements inconsidérés peuvent entraîner des accidents ! Vous pouvez compter sur un très bon encadrement, mais cela passe aussi par une prise de conscience de l'élève.

Aucune visite personnelle, sauf cas de force majeure, n'est admise lors du séjour au Centre des Métiers du Patrimoine de « Paix-Dieu ». Les GSM et lecteurs MP3 sont déconseillés (interdits durant les activités). Aucun objet de valeur n'est admis pour éviter tout risque de perte ou de vol.

Il est à noter que les règles en vigueur durant le voyage scolaire restent les mêmes que celles appliquées à l'Académie (selon le projet pédagogique de l'école, le règlement des études et le règlement d'ordre intérieur de la Ville de Bruxelles). Toute attitude incorrecte sera sanctionnée par les moyens habituels (points de comportement dans le journal de classe, rapport disciplinaire adressé à la direction et aux parents, sanctions éventuelles de renvois temporaires ou définitifs).

Si un élève pose un problème grave de comportement et de gestion, et particulièrement s'il est pris en possession ou sous l'effet d'alcool ou de drogue, les parents et la direction de l'école seront immédiatement prévenus. Dans un tel cas et si l'équipe pédagogique le juge nécessaire, l'élève sera exclu du séjour et directement raccompagné (retour en train). Toute dégradation de matériel causée par un élève de façon malveillante est placée sous sa responsabilité et celle de ses parents. En cas de transgression des règles clairement établies, les professeurs déclinent toute responsabilité.

Je m'engage à veiller à ce que mon enfant soit en possession du matériel requis et qu'il respecte les injonctions de l'équipe éducative.

Date :

Signature des parents pour « Lu et approuvé » :